



CAVALAIRE

CÔTE D'AZUR

Cabinet du Maire

cabinet.du.maire@cavalaire.fr

☎ 04 94 00 48 08

N/Réf. : PL/OC/MEQF/CG/Cab n° 2015

(Réf. à rappeler dans toute correspondance)

Monsieur Jean-Claude ESPINOSA
PRESIDENT DE L'APPC
VILLA MANU
CHEMIN DE L'ESCALET
QUARTIER LENAS D'ALEXIS
83350 - RAMATUELLE

Cavalaire, le 21 septembre 2015

Objet :

Devenir et gestion du Port de Cavalaire

Monsieur le Président,

J'ai lu avec attention votre courrier du 27 août dernier et j'ai été surpris par la teneur.

Il a été décidé que l'audit concernant le devenir du port serait effectué par un bureau d'étude spécialisé. Une approche extérieure permet de faciliter les échanges.

Je vous informe que le marché a été attribué à un groupement courant août.

Il est prévu d'auditer différentes personnes et secteurs d'activités.

Pour ce faire, un planning de rendez-vous doit être élaboré par le bureau d'étude dans lequel il est, bien sûr prévu, de vous auditer en tant que Président d'une association de plaisanciers.

Vous pourrez donc vous exprimer très prochainement, auprès de ce dernier, qui vous aura préalablement contacté afin de convenir d'un rendez-vous

Toutefois, il me semble que les plaisanciers du Port Privé sont les plus concernés.

En outre, depuis le transfert de propriété à la commune, le 24 juin 2009, le port appartient à la commune.

En effet, je vous rappelle que ne sont attribués, sur le domaine public maritime artificiel, seulement des droits d'usages et non de propriété.

Bien que l'obligation de la Capitainerie soit limitée à fournir aux usagers un emplacement, il lui importe que le séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Quant à vos inquiétudes et celles de vos adhérents, il me semble qu'elles ne sont pas justifiées.

